

## MISSION DU CICR DANS LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE

Dans le cadre de l'action du Comité international en faveur des détenus politiques exercée dans divers pays — action dont la *Revue internationale* a eu l'occasion de rendre compte à plusieurs reprises — différentes missions ont été effectuées en faveur de détenus privés de leur liberté pour d'autres raisons que des délits de droit commun.

Cette activité est exercée en général par les délégués du CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge nationale du pays dans lequel se trouvent les détenus. Ne s'attachant qu'au régime matériel de la détention, elle constitue par là-même une œuvre d'apaisement et a pour dessein d'aider à ce que les prisonniers puissent jouir, en toutes circonstances, d'un traitement humain et bénéficier de l'assistance humanitaire du CICR.

C'est ainsi que, au début du mois d'avril, M. H. G. Beckh, délégué du CICR, s'est rendu dans la République fédérale allemande. Accompagné de M. J. Leusch, représentant la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale, il a visité des détenus politiques dans cinq prisons et deux pénitenciers<sup>1</sup>. Au cours de la visite de ces établissements, administrés, de manière générale, selon les principes modernes, le délégué du CICR a pu s'entretenir sans témoins avec les détenus et se rendre compte du régime de la détention. Il a pris note des demandes des détenus et les a aussitôt transmises aux autorités compétentes ; celles-ci ont promis de les examiner avec bienveillance.

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.*